

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

LS

Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)

Procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Information sur le Sommet intermédiaire de la Grande Région du 26 juin 2012 (Cattenom)
2. Information sur la mise en place du GECT Secrétariat Grande Région à Luxembourg
3. Information sur la mise en œuvre du projet Metroborder "Région métropolitaine polycentrique transfrontalière"
4. Réponses du Gouvernement aux recommandations du CPI
5. Rapport de la séance plénière du CPI du 1 juin à Metz
6. Modification du règlement intérieur du CPI
7. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Fernand Etgen, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri, Mme Tessy Scholtes

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures
M. Claude Frieseisen, M. Laurent Scheeck, Administration parlementaire

Excusé : M. Marcel Oberweis

*

Présidence : M. Laurent Mosar, Président de la Délégation

1. **Information sur le Sommet intermédiaire de la Grande Région du 26 juin 2012 (Cattenom)**

Le mardi 26 juin 2012, la présidence lorraine du 13e sommet de la Grande Région a tenu un Sommet intermédiaire à Metz en présence de M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, de M. Mars Di Bartolomeo, Ministre de la Santé, et de M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

A l'ordre du jour de ce Sommet a figuré une discussion concernant la centrale nucléaire de Cattenom. Ont également été débattus les résultats des tests de résistance et l'organisation en 2012 et 2013 de trois exercices transfrontaliers communs sur la mesure de la radioactivité, l'information, l'alerte, l'évacuation des populations et le traitement des conséquences post-accidentelles.

La position du Luxembourg sur le nucléaire n'a pas changé. La France n'entend pas pour l'instant donner suite aux demandes de certains de ses partenaires internationaux de fermer la centrale. La prolongation de la durée de vie de Cattenom est en réalité plus que probable.

Le Gouvernement luxembourgeois reste pour sa part intransigeant et ne cesse de réitérer son point de vue à chaque rencontre avec les autorités françaises.

Par ailleurs, la Wallonie dispose également de centrales nucléaires situées à proximité du Grand-Duché et il est également nécessaire de mener un dialogue avec la Belgique dans ce contexte.

Le Président propose de rédiger une lettre à l'attention du nouveau Président de l'Assemblée nationale de la République française, M. Claude Bartolone, pour le prier d'intervenir auprès du nouveau gouvernement français et auprès de toute autre autorité concernée et de leur faire part de la préoccupation des parlementaires luxembourgeois.

2. **Information sur la mise en place du GECT Secrétariat Grande Région à Luxembourg**

À l'ordre du jour du Sommet intermédiaire de la Grande Région figurait également la création du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) «Secrétariat du Sommet de la Grande Région».

Les travaux pour la mise en place du secrétariat commun ont avancé moins rapidement que prévu. Les statuts et la convention du GECT doivent encore être approuvés par le Landtag de Rhénanie-Palatinat et le Landtag de Sarre.

Une fois l'accord de tous les partenaires obtenu, le Conseil d'Etat devra donner son avis sur le GECT, avant sa mise en place par règlement grand-ducal, probablement dans le courant de l'année 2013.

3. **Information sur la mise en œuvre du projet Metroborder "Région métropolitaine polycentrique transfrontalière"**

Lancé sous la présidence luxembourgeoise du 11e Sommet de la Grande Région, le projet Metroborder vise un développement territorial et urbain harmonieux, équilibré et à valeur socio-économique équitable pour l'ensemble des territoires de l'espace de coopération.

À défaut de disposer d'une véritable métropole dans la Grande Région, il a été convenu de coopérer pour générer les mêmes avantages que ceux dont disposent de très grandes villes et centres de ballonnement.

Pour passer de la théorie à la pratique, l'objectif à long terme concerne ainsi la réalisation progressive, coordonnée et structurée d'une région métropolitaine transfrontalière polycentrique (RMPT) au sein de laquelle les villes coopèrent pour former un ensemble urbain intégré, malgré les distances qui séparent les principales villes de la Grande Région.

Le Luxembourg s'intéresse principalement à la zone métropolitaine située au centre de la Grande Région. Une autre zone englobe des espaces urbains wallons (Namur, Liège, Charleroi), une troisième comprend les villes situées sur l'axe Rhin-Main, en direction de Mayence.

Les partenaires ont bien avancé au sujet de la problématique des transports qui constitue un véritable moteur pour faire avancer le projet Metroborder. La prochaine étape dans ce contexte constitue la mise en place d'une centrale de la mobilité dans la Grande Région.

Le Ministre souligne que l'objectif de cette initiative luxembourgeoise est de proposer une offre intégrée et transparente en matière de transports (y compris sur le plan des tarifs) en s'appuyant sur une communication efficace en faveur du plus grand marché de travail transfrontalier de l'Union européenne que constitue la Grande Région.

Des difficultés existent sur le plan de la délimitation géographique de la Grande Région et de l'intégration de la dimension rurale alors qu'on a actuellement tendance à privilégier la coopération interurbaine.

4. **Réponses du Gouvernement aux recommandations du CPI**

Tout en ayant conscience des efforts ponctuels qui ont été entrepris pour faire augmenter le taux de réponse aux recommandations du CPI, le Président est amené à constater que le CPI ne reçoit que très rarement des prises de position de la part du Gouvernement luxembourgeois.

Depuis 2009, le CPI a formulé trente-quatre recommandations. Le Gouvernement a répondu à seulement quatre d'entre elles (deux en 2009, une seule en 2010, aucune en 2011, une seule en 2012), alors que l'on peut observer une hausse sensible du nombre de réactions des Exécutifs des autres parties de la Grande Région.

La situation actuelle tranche tant avec les ambitions du Gouvernement luxembourgeois en ce qui concerne la Grande Région qu'avec l'attitude des autres membres exécutifs de la Grande Région qui, à l'instar du Land de Sarre, du Land de Rhénanie-Palatinat et de la Lorraine en particulier, réagissent souvent dans de brefs délais aux recommandations émises par le CPI.

C'est pour cette raison que le Président annonce qu'il adressera de nouveau une lettre au Ministre à la Grande Région en le priant de bien vouloir lancer un appel aux autres Ministres du Gouvernement de suivre l'exemple donné par les autres partenaires du Sommet de la Grande Région.

5. Rapport de la séance plénière du CPI du 1 juin à Metz

La sécurité nucléaire figurait une nouvelle fois au cœur des débats. À côté de cette question qui mobilise les parlementaires de la Grande Région depuis plus d'un an déjà, les problématiques du développement urbain, de la formation professionnelle et de l'eau potable ont également été abordées.

Quatre recommandations ont été adoptées à Metz. Le CPI a notamment voté à l'unanimité une recommandation proposée par M. Emile Eicher en sa qualité de Président de la Commission « Environnement et Agriculture » du CPI. Les amendements de deux Députés luxembourgeois dans le contexte de la recommandation sur la formation professionnelle ont été acceptés en plénière.

6. Modification du règlement intérieur du CPI

La Présidence lorraine a soumis une proposition de révision du règlement au courant de l'été qui sera discutée par le Greffe puis le Comité permanent avant la prochaine plénière qui doit avoir lieu en décembre.

Le Conseil régional a réitéré sa position selon laquelle il s'agit de l'une des grandes priorités de la présidence française du CPI.

Les membres du Greffe ont bien avancé sur la plupart des points, la seule pierre d'achoppement étant actuellement la question, davantage politique, des modalités de vote.

Les membres luxembourgeois du Greffe ont jusqu'ici poursuivi l'objectif de mettre en place un vote selon le principe « une délégation, une voix », en fonction de la préférence exprimée par les membres Délégation présents lors de la dernière réunion du 21 mai 2012.

Un Député insiste sur le fait que ce principe doit être inscrit de manière claire et explicite dans le nouveau règlement.

Le principe selon lequel il ne peut plus y avoir de système de vote mixte fait l'unanimité tant au niveau des membres du Greffe du CPI, que sur le plan de la Délégation luxembourgeoise. Il n'est plus envisageable de cumuler un vote individuel et un vote par délégation.

Il devrait cependant rester possible que chaque membre puisse exprimer individuellement son opinion à la suite d'un vote par délégation pour expliciter son point de vue.

La Chambre des Députés a soumis à la Lorraine un amendement au sujet du vote à la majorité des délégations, soulignant précisément ce dernier élément, note le Secrétaire général.

Les membres de la Délégation présents mènent ensuite une discussion de principe sur les modalités de vote en vue de la préparation des prochaines réunions portant sur la révision du règlement intérieur.

La Délégation argumente en faveur du vote à la majorité des délégations à l'exception d'un Député qui souligne l'intérêt du vote individuel dans la perspective d'une plus grande intégration de la Grande Région.

L'intérêt d'un vote individuel serait d'agir non pas dans une logique nationale, mais dans un esprit davantage transnational.

Par ailleurs, une responsabilisation accrue des membres individuels se traduirait probablement par un plus grand engagement en faveur du CPI et de la Grande Région.

Un membre souligne qu'un tel système entraînerait la nécessité de créer des groupes politiques au sein du CPI.

Dans les Assemblées parlementaires du BENELUX et de l'OTAN, les groupes politiques sont davantage pris en compte, ce qui aboutit à une logique de fonctionnement totalement différente du système qui avait été retenu jusqu'ici au sein du CPI jusqu'ici.

L'exemple de la COSAC, qui donne désormais plus de poids aux voix individuelles qu'aux délégations, est cité pour mettre en évidence la difficulté d'aboutir à des décisions dans le cadre d'une telle configuration. Une délégation nationale qui exprime plusieurs avis contradictoires peut contribuer à rendre ingérable une assemblée internationale.

Il est également noté que la logique nationale, respectivement régionale qui préside au fonctionnement actuel du CPI, ne disparaîtrait pas nécessairement même en cas de regroupement des membres du CPI en formations politiques. Les réalités politiques nationales, respectivement régionales parfois très différentes auxquels sont confrontées les différentes entités territoriales de la Grande Région s'y opposent.

7. Divers

Liaison ferroviaire Bruxelles-Namur-Luxembourg

Le Président du Parlement wallon a pris contact avec le Président au sujet de la

ligne ferroviaire Bruxelles-Namur-Luxembourg pour lui faire part de l'intention du gouvernement belge de retarder les travaux de modernisation sur ce tracé jusqu'en 2022.

La finalisation des travaux sera donc retardée de près de dix ans. Il s'agit d'une très mauvaise nouvelle pour le développement socio-économique de la Grande Région.

Le Président propose de faire parvenir une lettre conjointe avec le Président du Parlement wallon au ministre fédéral belge compétent, M. Paul Magnette, pour protester contre cette décision.

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures souligne l'importance de la finalisation des travaux côté belge, sans quoi les investissements considérables sur le tracé luxembourgeois de la ligne ferroviaire Bruxelles-Namur-Luxembourg n'ont pas beaucoup d'utilité.

Emploi

Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région informe la Délégation que la centralisation des offres d'emploi dans la Grande Région est complexe à mettre en œuvre pour des raisons linguistiques et de compétences, sans parler de la non-harmonisation des diplômes.

Seulement un site Internet informant les demandeurs d'emploi des différentes agences responsables pour l'emploi dans les différentes parties de la Grande Région a été mis en place jusqu'ici.

La création d'un seul et unique portail Internet qui intègre toutes les informations sur les emplois disponibles est toutefois en cours.

La Délégation souligne encore une fois sur l'importance d'une telle mesure.

Pistes cyclables de la Grande Région

En ce qui concerne la mise en place de pistes cyclables transfrontalières dans la Grande Région, le Ministre du Développement durable note que la « Vennbahn », en coopération avec la Belgique avance de manière satisfaisante.

Le projet "Interreg IVA Vennbahn" reliant Troisvierges via St. Vith-Eupen avec Aix la Chapelle présente une longueur totale de 130 km, dont environ 7 km se trouvent sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. La finalisation du projet est en principe prévue pour l'année 2012.

L'aménagement de la piste cyclable entre Troisvierges et Lengeler (B) sur l'ancienne voie ferroviaire Troisvierges-Aachen "Vennbahn" sera réalisé en deux parties; les travaux pour le premier lot Troisvierges-Goedange, qui s'étend sur une longueur de 4.200 mètres et prenant son départ près de la gare de Troisvierges, ont déjà commencé.

Des problèmes se posent au niveau d'un tunnel, situé non loin de Wilwerdange, qui abrite des chauves-souris. Ce tunnel doit être fermé une partie de l'année de manière à garantir la reproduction de l'espèce.

Un Député souligne que le tunnel en question permet de valoriser

considérablement l'attrait de la piste cyclable.

En revanche, la voie de contournement actuellement prévue pendant la période de fermeture entre octobre et avril comprend des pentes trop raides, surtout pour des familles se déplaçant avec leurs enfants, et il suggère qu'il faudrait chercher une autre solution.

En été, en raison de la longueur du tunnel les cyclistes risquent cependant de prendre froid. Il est également important de garantir un éclairage adéquat pour cette même raison.

Visite de la Maison de la Grande Région

Il est décidé d'effectuer une visite de la Maison de la Grande Région le 16 octobre 2012.

Luxembourg, le 20 novembre 2012

Le Secrétaire général,
Claude Frieseisen

Le Président,
Laurent Mosar,

Le secrétaire,
Laurent Scheeck